

**Arrêté N°66-2026**  
**Portant réglementation temporaire de la circulation**  
**Chemin de la Balerme**  
**Trail autour du lac de la Balerme de l'amicale des Pompiers 2026**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L. 411-1, L. 130-5, R. 417-2, R. 417-3 et R. 417-10 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L. 2212.5, L. 2213-1 à 6, et L. 2512.13 ;  
**2026**

**Vu** Le Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

**Considérant** la demande présentée par l'association amicale des pompiers de VERFEIL, M. ESCOUBRE Nicolas, pour l'organisation d'un Trail autour du Lac de la Balerme le samedi 20 juin 2026 ;

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation en cas de manifestation ;

**Considérant** qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique.

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre à l'amicale des pompiers de Verfeil de réaliser un Trail autour du Lac de La Balerme en toute sécurité, la circulation de tous véhicules à moteur sera momentanément interdite Chemin de la Balerme au départ et à l'arrivée des coureurs de 8h00 à 14h00, le samedi 20 juin 2026.

**Article 2 :** Des agents de course seront chargés d'interrompre la circulation momentanément le temps du départ et de l'arrivée des participants, selon les besoins de la course.

**Article 3 :** A l'issue du passage de l'ensemble des participants, la circulation sera rétablie.

**Article 4 :** Les panneaux de signalisation de la manifestation, les barrières de sécurité et le matériel permettant la régulation de la circulation seront mis en place par l'amicale des pompiers de Verfeil.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 7 :** Conformément à l'article R. 421-1 et suivant du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

**Article 8 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERFEIL, Monsieur le Chef de Centre de Secours de VERFEIL, Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Verfeil le 11 mai 2026.

Le Maire,

Daniel VITORINO



The image shows the official seal of the Municipality of Verfeil. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE VERFEIL' around the top and '(Hie-Gire)' at the bottom. In the center, there is a heraldic figure. A handwritten signature in black ink is written across the seal and extends to the right.